

PRECAUTIONS MINIMALES POUR ADMETTRE DES VISITEURS EN ELEVAGE (PORCS / VOLAILLES)

	Tous les visiteurs doivent porter des vêtements de protection fournis par l'élevage.
	Tous les visiteurs doivent porter des bottes de protection fournies par l'élevage.
	Tous les visiteurs doivent désinfecter leurs chaussures ou bottes dans le pédiluve situé à l'entrée de la zone d'élevage , puis changer/enfiler les bottes de protection fournies par l'élevage, dans le sas d'entrée du bâtiment d'élevage . ☛ Voir schéma ci dessous
	Tous les visiteurs doivent se désinfecter les mains avant d'entrer.
	Les visiteurs qui éèlèvent des volailles, des oiseaux d'agrément ou des porcs ne peuvent entrer sans accord formel de la direction. Une période de 48 heures minimum sans contact avec des volailles, des oiseaux ou des porcs doit être respectée. L'entrée de ces visiteurs nécessite une douche, puis tenue intégrale et chaussures propres à l'élevage .
	Les visiteurs qui ont été en contact avec des espèces aviaires ou porcines ou des fumiers, lisiers non traités ne peuvent entrer sans accord formel de la direction. Une période de 48 heures minimum sans contact avec les animaux et leurs produits doit être respectée. L'entrée de ces visiteurs nécessite douche, puis tenue intégrale et chaussures propres à l'élevage .

Issu de <https://www.aecl.org/assets/www.aecl.org/outputs/National-Farm-Biosecurity-Technical-Manual-for-Egg-Production-April-2015.pdf>

L'aménagement idéal d'une entrée d'élevage

